

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 11 mars 2019 dans les locaux de l'EPF Normandie à ROUEN, sous la présidence de M. Luc LEMONNIER, en présence du représentant de Mme la Préfète de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier, et de M. Patrick MOREL, Agent comptable de l'EPF Normandie,

- VU** le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2014-1732 du 29 décembre 2014, n°2015-979 du 31 juillet 2015 et n°2018-777 du 7 septembre 2018, l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011,
- VU** le contrat du Programme d'Action Foncière signé le 14 novembre 2016, liant la Ville de **VERNON** et l'Établissement Public Foncier de Normandie,
- SUR** les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

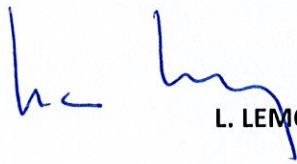
D'autoriser la Ville de VERNON pendant la durée du portage, à réaliser des travaux d'aménagement sur les bâtiments acquis dans le Quartier des Tourelles, cadastrés section BH n°90 et 107 pour une contenance de 5 006m² (ancien magasin Lidl).

Ces travaux estimés à minima à 387 000€ TTC consistent à remettre à niveau la toiture, les installations électriques et de sécurité incendie, le système de chauffage, en vue d'y implanter momentanément de nouveaux commerces.

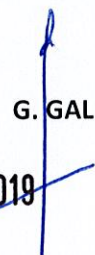
D'accorder à la Ville, dans ce contexte d'usage transitoire, une dérogation sur les règles de gestion actuellement applicables, en faisant abandon de la redevance de 3% sur les baux de droit commun à l'issue d'une période de portage de 3 ans.

Pour Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie, absent,

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,



L. LEMONNIER



G. GAL

Délibération approuvée
A Rouen, le **18 MARS 2019**
La Préfète,

*l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"*

Dominique LEPETIT